

**Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Encaissement et réaffectation
d'un mécénat japonais de 30 000 e en faveur des restaurations d'œuvres
du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon dont le fonds
Bonnard**

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie a consenti au prêt de deux oeuvres de Pierre BONNARD conservées dans ses collections «Marthe à sa toilette» et «Bouquet de coquelicots» pour une exposition intitulée «Pierre BONNARD» organisée dans trois villes du Japon du 29 avril au 31 octobre 2004, par la Fondation SOMPO JAPAN (Sompo Japan Headquarters Building, 1-26-1 Nishi-shinjuku. TOKYO 160 - 8338. JAPAN), selon les étapes suivantes :

- Musée des Beaux-Arts de Sompo Japan Seiji/togo, Tokyo du 29/04 au 29/06/2004
- Musée Municipal des Beaux-Arts, Kagoshima du 15/07 au 05/09/2004
- Musée d'Art Moderne, Tokushima du 12/09 au 31/10/2004

En contrepartie de ce prêt, la Fondation Sompo versera un mécénat d'un montant de de 30 000 € destiné à la restauration des collections conservées au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon, parmi lesquelles prend place le fonds Bonnard.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à inscrire la participation de 30 000 € en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant à l'imputation 13.322.1328. 509.52000 et à la réaffecter en dépenses sur la ligne budgétaire 23.322.2316. 509.52000.

«M. LE MAIRE : La fondation SOMPO, à mon avis, c'est quand même une fondation avec des capitaux un peu industriels dedans, je pense».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Culture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2004.